

COP N° 1 2012-2013

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2013



This is our **Communication on Progress**
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact.

We welcome feedback on its contents.

SAS au capital de : 1 098 000 € - Code APE : 4652Z - RCS : Paris B 323 540 534
SIRET : 323 540 534 00035 - 9-11 av Michelet - 93583 – Saint-Ouen Cedex –
TVA intracommunautaire : FR 38 323 540 534

Déclaration de soutien continu aux principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Par ce document, je réaffirme l'attachement de CFI aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption et je renouvelle notre engagement à les respecter, les promouvoir et à les mettre en œuvre.



Louis BENOLIEL
Président Directeur Général

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

CFI est l'un des leaders français de la Distribution et des Services pour les Grandes Entreprises (secteur public et privé). Depuis 32 ans, CFI accompagne les grandes entreprises de la conception à l'exploitation de leur système d'information, ainsi que leur cycle de vie, recyclage compris. CFI offre ainsi un large éventail de compétences qu'elle sait mettre en œuvre de manière cohérente et toujours en adéquation avec la réalité économique de ses clients. Face au rythme des changements technologiques, CFI propose une véritable offre globale de services pour répondre aux exigences de ses clients. Ces services sont organisés autour de quatre métiers :

La Distribution : E-procurement - approvisionnement - logistique

Le Déploiement : Intégration - personnalisation - mode projet ou fil de l'eau

L'Assistance Technique : Helpdesk – infogérance – Délégation – Sauvegarde – Supervision

Les Domaines d'Expertises Technologiques : Infrastructure – Ecole Numérique – Mobilité

LES VALEURS DE CFI

Avec sérénité abordons l'avenir ensemble...

Nos valeurs fondamentales définissent la culture et la personnalité de notre entreprise. Elles guident notre attitude et nos prises de décision. Depuis sa création, la culture de CFI repose sur 4 valeurs fondamentales :

L'écoute :

- Ecouter pour mieux comprendre et conseiller
- Briller dans notre qualité de service.

L'accompagnement :

- Etre réactif dans les nouvelles solutions et anticiper les besoins futurs de nos clients.
- Donner la priorité à la formation et au partage des connaissances.

Le respect humain :

- Le respect et la considération envers tout salarié.
- Reconnaître et valoriser la contribution de chacun.

La satisfaction client :

- Respect ces engagements
- Nos clients sont notre raison d'être.

CFI ET LE PACTE MONDIAL

Face aux nouveaux défis environnementaux et sociaux, CFI est convaincue que le processus de création de valeur ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et environnemental.

En conséquence, la mise en place depuis 2011 d'une véritable démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) structurée constitue pour CFI un choix stratégique.

Pour renforcer cette stratégie et nos engagements RSE, CFI a adhéré en 2011 au Pacte Mondial des Nations Unies en soutenant ses 10 principes en termes de droit de l'homme, de normes de travail, d'environnement et d'anti-corruption.

RAPPEL DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME	Principe 1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
	Principe 2	Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
CONDITIONS DE TRAVAIL	Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
	Principe 4	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
	Principe 5	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
	Principe 6	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
ENVIRONNEMENT	Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement.
	Principe 8	Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
	Principe 9	Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
CORRUPTION	Principe 10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ACTIONS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Remarque préliminaire

Du fait de ses activités, de son implantation géographique française, de la localisation de ses missions et de ses fournisseurs, et de son périmètre d'influence, notre entreprise n'est pas confrontée à la problématique du respect du droit international relatif aux droits de l'Homme.

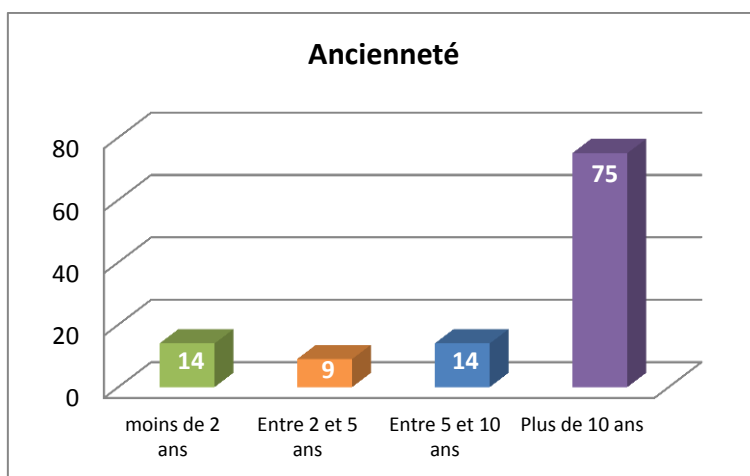
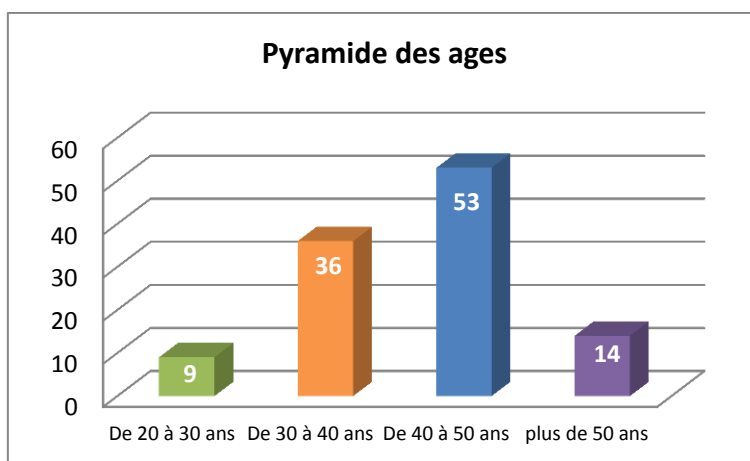
Pour garantir l'équilibre des traitements et toute détection de discrimination, 100 % du personnel de CFI est représenté par 3 instances : Comité d'Entreprise – CHSCT – Comité de Développement Durable qui se réunissent tous les 3 mois.

Sur la période du COP aucun jugement de violation des Droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement n'a été rapporté.

ACTIONS DANS LE DOMAINE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour confirmer sa politique de ressources humaines basée sur un recrutement responsable, CFI a signé en 2011 de la **Charte de la Diversité**. Une formation auprès des cadres de CFI a été engagée pour les sensibiliser sur le management de la diversité et plus généralement sur le développement durable.

En 2012, CFI c'est :



- Une diversité d'âge : la moyenne d'âge est de 42 ans
- Une diversité de ses collaborateurs issue d'horizons diverses (Algérie, Benin, Cachemire, Chine, Cote d'Ivoire, Espagne, France, Maroc, Pologne, Portugal, Sénégal, Togo, Tunisie, Turquie)
- Des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés : 5 % de l'effectif global
- 75 % de l'effectif sont des hommes. (ce fort pourcentage est lié aux activités techniques et de logistique)
- Des emplois en contrat à durée indéterminée ainsi 96 % des salariés CFI sont en CDI.

Engagements pour 2012	Réalisés sur 2012
Signature de la charte de la Diversité avec suivi de ses effets	Signé en 2011
Formation des cadres à la diversité et au développement durable	réalisée pour septembre 2012

Il nous paraît important de sensibiliser nos fournisseurs dans notre démarche pour cela nous avons lancé en 2012, plusieurs actions à leur attention

Engagements pour 2012	Réalisés sur 2012
Sensibiliser le service achats CFI	Plusieurs réunions ont eu lieu en 2012 pour sensibiliser la responsable achats de CFI
Sensibiliser nos fournisseurs	Engagée en 2012
Mise en place d'une enquête sur nos 40 principaux fournisseurs	réalisée pour septembre 2012
Mise en place d'une charte pour nos fournisseurs	Réalisée en 2012

Les axes pour 2013

Actions pour 2013	Niveau d'avancement
Renouvellement du CHSCT	Effectuée
Nouvelle enquête fournisseurs sur les aspects développement durable & qualité	Engagée
Prendre en compte les contraintes liées à la parentalité = aucune réunion après 17h	Engagée

ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de la rédaction de notre COP en 2012, nous avons choisi d'avancer sur 2 axes :

- Les émissions de CO2
- La consommation de papier.

Nous avons réalisé notre premier Bilan Carbone en 2012 (sur les valeurs de 2011) (Méthode ADEME version 7) en collaboration avec un cabinet conseil spécialisé dans la prise en compte de la contrainte carbone.

Ce Bilan Carbone est déployé sur les 2 sites de CFI. Il rend compte des émissions directes et indirectes de GES liées au fonctionnement de CFI. Véritable outil de mesure il permet désormais à CFI de connaître ses émissions de CO2 et de se fixer des objectifs de réduction d'émission.

Un plan d'actions est établi sur les postes suivants :

Frets entrants & sortants = réduction de 5 % sur 2012

Déplacements professionnels = réduction de 5 % sur 2012

Consommation électrique globale = réduction de 5 % sur 2012

Consommation papier = réduction de 10 % sur 2012

Désormais tous les ans, nous allons réaliser un Bilan Carbone qui nous permettra de suivre les évolutions sur ces postes. Pour arriver à ces objectifs l'implication des collaborateurs de CFI est essentielle et passe donc par une forte sensibilisation.

Du fait de notre métier, (CFI est une Société de Services et Distribution Informatique avec pour clientèle des grandes entreprises et l'Administration Française) nous émettons une quantité non négligeable de papier (réponses aux appels d'offres, bon de livraison, factures, etc.) et nous nous étions engagés sur 5 points :

Engagements pour 2012	Réalisés sur 2012
Mesurer la consommation exacte de papier au sein de CFI	Mis en place via le Bilan Carbone
Augmenter la communication électronique	Confirmé par le DSI de CFI via les outils de reporting
Proposer à nos clients la facturation électronique	Nous avons travaillé sur 3 cas clients pour implémenter cette solution
Remplacer tous les achats de papier de bureau non recyclable ou sans certification environnementale par du papier recyclé ou certifié (FSC ou PEFC).	Réalisé via les services généraux de CFI
Mettre en place d'un intranet sur la base de SharePoint pour optimiser la circulation de l'information et réduire du coup l'impression de document.	Le SharePoint est en place et optimise la circulation de l'information réduisant de fait les impressions
Renouvellement du parc d'imprimantes	Non engagé
Gestion du recyclage des cartouches d'encre	Contrat avec la société AB cartouches qui vient enlever les anciennes cartouches

Les axes pour 2013

Actions pour 2013	Niveau d'avancement
Connexion de notre outil de gestion avec l'un de nos principaux fournisseurs en EDI réduisant ainsi les impressions de documents	Engagée
Réaliser notre Bilan Carbone pour l'année 2012	Engagée
Continuer nos efforts de réduction générés par notre Bilan Carbone	Engagée

ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la formalisation de sa politique RSE, CFI réaffirme son code éthique basé sur 6 grands principes :

- Le respect des lois et des réglementations
- L'honnêteté et l'intégrité dans la conduite des affaires
- Le respect des règles déontologiques régissant le secteur de l'informatique
- Le respect de l'individu
- La transparence et la pertinence des informations communiquées
- Le respect de l'environnement.

Les valeurs et principes inscrits dans ce code d'éthique doivent guider l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur métier et leurs niveaux de responsabilités.

CFI s'engage à ne pas participer sciemment, de façon directe ou indirecte, à tout acte de corruption, que ce soit en sa qualité personnelle ou pour le compte d'une autre personne physique ou morale.

Chaque nouveau collaborateur qui rejoint ISOR bénéficie d'une formation au code d'intégrité et de conduite des affaires.

Engagements pour 2012	Réalisés sur 2012
Actualisation du code éthique de CFI	Réalisé

Les axes pour 2013

Actions pour 2013	Niveau d'avancement
Continuer à former les nouveaux collaborateurs	Engagé